

# Faut-il notifier les autorités allemandes en cas de dépassement du seuil de télétravail ?

## Réponse courte

L'employeur luxembourgeois n'a **pas d'obligation directe** de notification au Finanzamt allemand en cas de dépassement du seuil de 19 jours de télétravail. En revanche, le **salarié** est tenu de déclarer l'intégralité de ses revenus dans sa déclaration fiscale allemande, y compris la part correspondant aux jours excédentaires imposables en Allemagne.

Pour la sécurité sociale, si le dépassement du seuil de **49 %** (accord-cadre) risque d'entraîner un basculement d'affiliation, l'employeur doit en informer le **CCSS** et l'organisme allemand compétent (Deutsche Rentenversicherung).

## Définition

La **notification aux autorités** en cas de dépassement de seuil désigne l'obligation pour l'employeur ou le salarié d'informer les administrations fiscales ou sociales d'un changement de situation affectant la répartition des droits d'imposition ou l'affiliation à la sécurité sociale. Cette obligation varie selon la nature du seuil dépassé (fiscal ou social) et selon la législation de chaque État concerné.

## Conditions d'exercice

Les obligations de notification varient selon le type de seuil dépassé.

Condition	Détail
<b>Seuil fiscal (19 jours)</b>	Pas de notification directe au Finanzamt par l'employeur
<b>Déclaration du salarié</b>	Le salarié doit déclarer les revenus imposables en Allemagne
<b>Attestation employeur</b>	L'employeur délivre une attestation mentionnant les jours par pays
<b>Seuil social (49 %)</b>	Notification au <u>CCSS</u> et à la Deutsche Rentenversicherung
<b>Certificat A1</b>	Demande de retrait ou de modification du certificat A1

## Modalités pratiques

L'employeur et le salarié doivent coordonner leurs démarches en cas de dépassement.

Élément	Détail
<b>Attestation fiscale</b>	L'employeur fournit au salarié le relevé détaillé des jours travaillés par pays
<b>Ajustement retenue</b>	Adapter la retenue à la source pour les jours excédentaires
<b>Information <u>CCSS</u></b>	Signaler au <u>CCSS</u> le dépassement du seuil social le cas échéant
<b>Contact Deutsche Rentenversicherung</b>	Prendre contact pour le transfert d'affiliation si nécessaire
<b>Mise à jour certificat A1</b>	Demander la modification ou le retrait du certificat A1
<b>Conseil fiscal</b>	Recommander au salarié de consulter un Steuerberater (conseiller fiscal)

## Pratiques et recommandations

Il est recommandé d'**informer** systématiquement le salarié de ses obligations déclaratives personnelles dès le constat du dépassement. L'employeur doit **fournir** rapidement l'attestation fiscale rectifiée pour permettre au salarié de régulariser sa situation. Une **procédure interne** de gestion des dépassements doit être établie, couvrant les volets fiscal et social. Il convient de **documenter** les échanges avec le CCSS et la Deutsche Rentenversicherung en cas d'impact social. L'employeur doit **anticiper** les dépassements en mettant en place des alertes précoces.

## Cadre juridique

Référence	Objet
<b>Convention fiscale germano-luxembourgeoise</b>	Obligations déclaratives en cas de dépassement
<b>Protocole additionnel</b>	Seuil de 19 jours
<b>Règlement (CE) 883/2004, art. 13</b>	Notification en cas de changement de législation sociale
<b>Accord-cadre européen du 1er juillet 2023</b>	Seuil de 49 % et procédure de notification
<b>Abgabenordnung (AO)</b>	Obligations déclaratives en droit fiscal allemand

Même en l'absence d'obligation directe de notification au Finanzamt, l'employeur luxembourgeois a un intérêt à assister son salarié dans ses démarches déclaratives. Un défaut de déclaration par le salarié peut entraîner des pénalités fiscales en Allemagne et, par ricochet, des demandes de comptes à l'employeur.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.